

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Conseil des Maires Mercredi 3 juin 2026



Compte rendu

Présents : Cf. feuille de présence annexée

Excusés : Emilie BENICOURT, Maire de Sécheras, Didier REBOULLET, Maire de Pailharès représenté par Evelyne MILESI 1^{ère} adjointe, Damien GOT, Maire de Margès, Pascaline MAXANT, Maire de Vion représentée par Hélène BRION conseillère municipale, Pascal BALAY, Maire de Sécheras

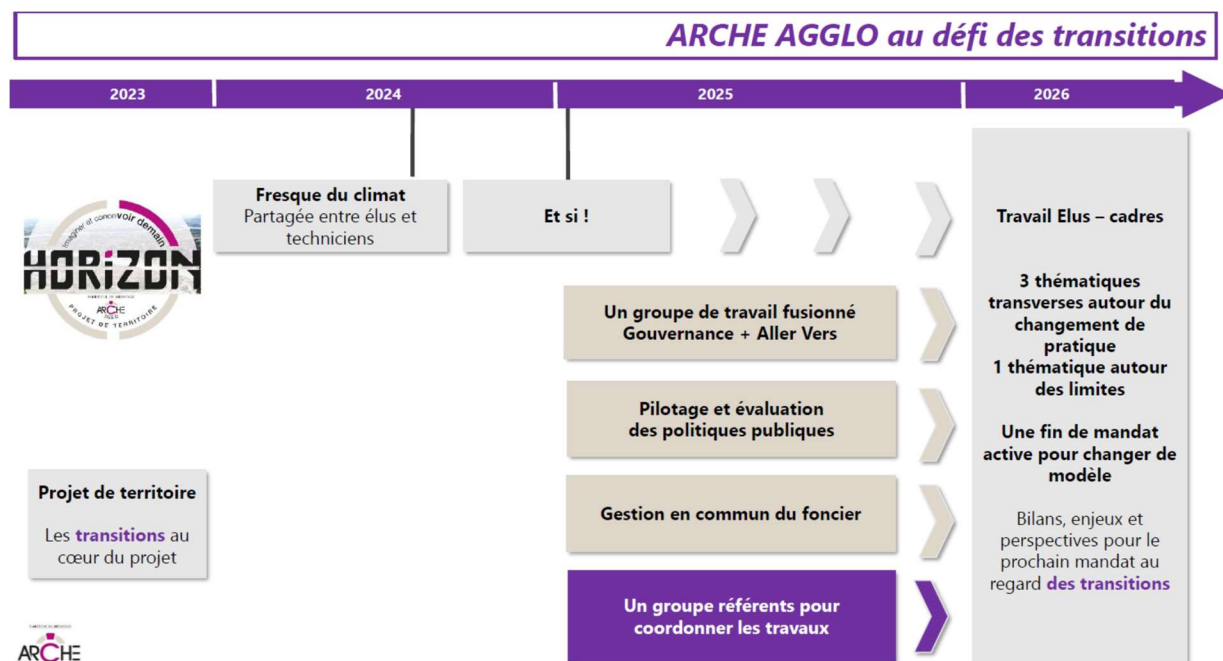
Notre territoire au défi des transitions

Vers une nouvelle gouvernance plus proche des territoires et dans laquelle le temps du débat aura toute sa place : élaboration d'un pacte de gouvernance

La Présidente indique que le projet de territoire, finalisé en 2023, reste la pierre angulaire de l'action commune. Il rappelle l'importance de la coopération et de la cohésion pour relever les défis propres à ce territoire.

La fresque du climat fin 2024 se définit aujourd'hui comme un déclic pour le travail qui en découlera. Un travail qui s'est organisé en 3 groupes de travail :

- Un groupe fusionné pour la gouvernance et la vision prospective (Aller Vers).
- Un groupe dédié au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques.
- Un groupe pour la gestion en commun du foncier.





Des inspirations pour un partage d'expérience

Valence Romans Agglo - Eval
01/07 CC Val Eyrieux

04/09 CA Beauvaisis

17/10 Annonay Rhône Agglo
Gouvernance - PLUI

12/11 - Bièvre Isère PLUI

15/01 Porte de DrômArdèche
Actions foncières - PLH

18 Février 2026 :
Conseil d'agglomération non délibératif

5 Mars 2026 :
Conseil d'agglomération - Motion

TRANSMISSION

Eté 2026
Présentation aux élus du nouveau mandat



Un besoin d'expertise pour éclairer nos réflexions



10/07 lancement

08-09/09 - Atelier n°1

Gestion en commun du foncier

06/11 Atelier de Territoire n°2

13/01 Atelier de Territoire n°3



Pratiques **démocratiques** (agglo et bloc communal) et **participatives** (élus communaux et acteurs du territoire)

Le pilotage des **politiques publiques** (de la construction à l'évaluation)

Phase 1 - formalisation des pratiques
31/10 + 3/11
réalisation de 22 interviews

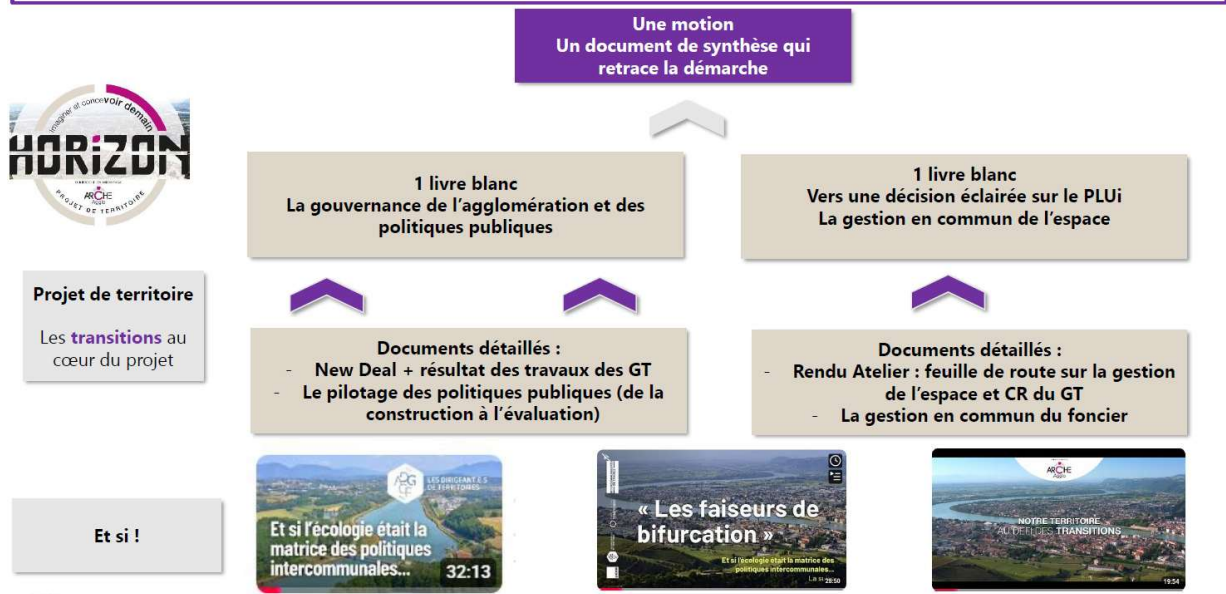
08/12 19-21h soirée débat
Apport d'expertise

08 et 29 janvier
2 ateliers
Gouvernance

+

1 expertise technique sur le volet évaluation

La transmission



Motion des élus du mandat 2020-2026

Imaginer et concevoir **DEMAIN**

ARCHE Agglo

NOTRE TERRITOIRE AU DÉFI DES TRANSITIONS

Pourquoi ?
Face au changement climatique, le territoire doit relever les défis des politiques publiques, l'adaptation et la résilience, les défis de notre pays, mais aussi comment gouverner nous aggl, tel est le territoire d'ARCHE Agglo, à notre échelle ?

Quels enjeux ?
NOUS DEVONS TRANSFORMER NOS PRATIQUES
• Favoriser la transparence
• Renforcer les liens entre les communes et l'Agglo
• Adopter l'approche politique et technique
• Mettre au premier plan l'équité des décisions
• Evaluer nos politiques publiques dans le temps

Quelle méthode ?

Étape 1 : **SE CONSULTER ET PARTIR DE NOS TERRITOIRES**
Nous avons questionné les communes adhérentes d'ARCHE Agglo.

Étape 2 : **S'IMPRIMER**
Nous avons rencontré plusieurs artisans et acteurs (avis d'experts).

Étape 3 : **TRANSMETTRE**
Nous souhaitons vous livrer une feuille de route.

NOUS DEVONS PARTAGER NOS CONVICTIONS

- REINVENTER une gouvernance encore plus proche des communes et des habitants
- DÉFINIR la gestion en commun du foncier
- DÉVELOPPER une culture de l'évaluation des politiques publiques
- METTRE en œuvre un dispositif innovant autour de la participation citoyenne

présentée au conseil d'agglomération le 5 mars dernier

Le rendu exhaustif du travail réalisé prend la forme :

1 - de trois documents :

- ✓ Pour une gestion commune de l'espace : feuille de route de l'atelier des territoires consacré aux enjeux fonciers et d'aménagement sur le territoire d'Arche Agglo.
- ✓ Livre blanc : vers une décision éclairée sur le PLUI.
- ✓ Livre blanc sur la gouvernance de l'agglomération et de ses politiques publiques.

2 - d'un film témoignage de l'ensemble de la démarche engagée depuis un an « **ARCHE Agglo, un territoire au défi des transitions** » :

- ✓ **Défi # 1** Une politique adaptée au changement climatique et à la raréfaction des ressources.
- ✓ **Défi # 2** Une organisation encore plus proche des communes et des habitants.
- ✓ **Défi # 3** Un développement local conciliant sobriété foncière et préservation des ressources.
- ✓ **Défi # 4** Le débat au cœur de la fabrique de la décision politique.
- ✓ **Défi # 5** La proximité au service du collectif.

3 - d'un document de synthèse illustrant cette nouvelle approche méthodologique

Nous avons à cœur que cette production et ces sujets s'inscrivent dans une démarche de transmission sous forme d'un message à destination de la future équipe. Ce message s'appuie sur le travail accompli, d'une part, sur l'expérience de ces 9 années de constructions d'autre part, et sur la conviction profonde qu'ARCHE Agglo devra répondre demain avec force et détermination aux enjeux des transitions (environnementales, sociales, démocratiques...) pour concilier développement local, préservation des ressources et cohésion sociale.

Aux élus de demain il appartiendra de faire des choix exigeants qui conduiront à décider ce qui doit être conservé, ce qui doit être transformé et ce à quoi il convient de renoncer. L'adaptation de nos pratiques est une opportunité, la force de notre bloc local communes/agglomération est un atout majeur.

Pour cela il est nécessaire de :

- ✓ **REINVENTER** une gouvernance encore plus proche des communes et des habitants,
- ✓ **DEBATTRE** de la gestion en commun de la ressource foncière,
- ✓ **DEVELOPPER** une culture de l'évaluation des politiques publiques,
- ✓ **IMPULSER** une dynamique positive autour de la participation citoyenne.

Le film « Notre territoire au défi des transitions » est projeté.

Agnès PORTAL poursuit la présentation.

Comment s'approprier la motion et le travail des ateliers de transitions ?

Acter l'engagement d'un travail commun sur **2 sujets** :

- ✓ la gouvernance,
 - ✓ l'écoute des territoires,
 - ✓ le foncier.
- } Vers un pacte de gouvernance

Le territoire au défi des transitions : vers un pacte de gouvernance

Le cadre juridique

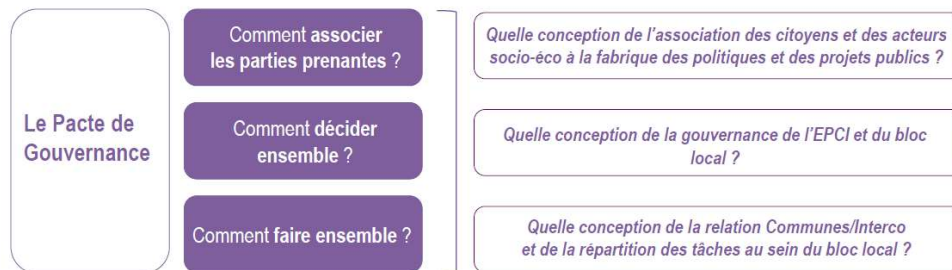
Le pacte de gouvernance est un exercice facultatif.

Seul est obligatoire un débat sur l'opportunité d'élaborer un tel accord entre l'intercommunalité et ses communes membres (CGCT, art. L. 5211-11-2) → à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 17 juin 2026

Aucune échéance n'est imposée pour tenir ce débat. En revanche, une date-limite a été prévue pour adopter le pacte de gouvernance, ceci après avoir laissé deux mois aux communes pour rendre leur avis : « il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général » → **consultation des communes avant le 8 novembre 2026 pour une adoption avant le 8 janvier 2027.**

Le cadre politique

Comme évoqué précédemment le contenu du Pacte de gouvernance est laissé à la libre appréciation des EPCI qui souhaitent l'élaborer. Dans la pratique, la lecture des Pactes déjà élaborés montre une focalisation autour de 3 grandes questions :

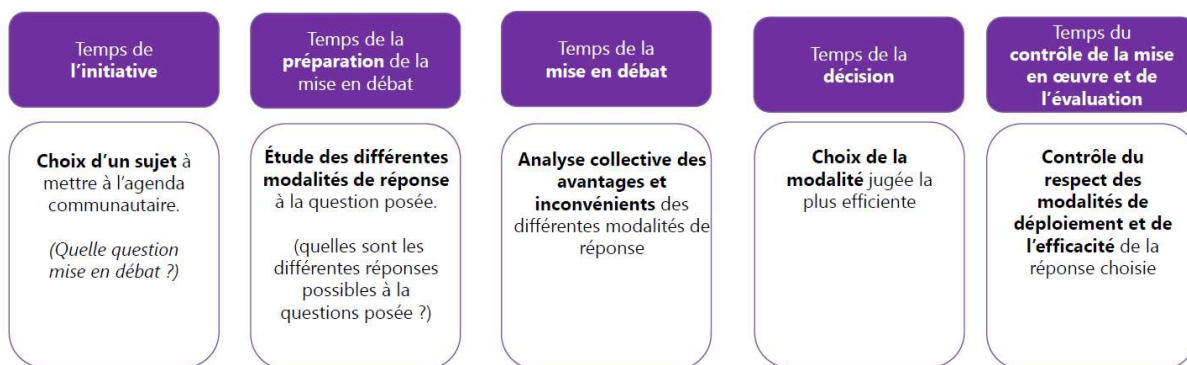


Le cadre politique

S'agissant d'Arche Agglo et, **compte tenu du travail déjà réalisé**, le Pacte de gouvernance doit permettre de confirmer et d'approfondir 3 grandes questions :

- **La fabrique de la décision politique** au sein du territoire et de l'EPCI
- **L'articulation des instances « exécutive »** et la place de la conférence des Maires
- L'approfondissement de la **question de la territorialisation des instances**

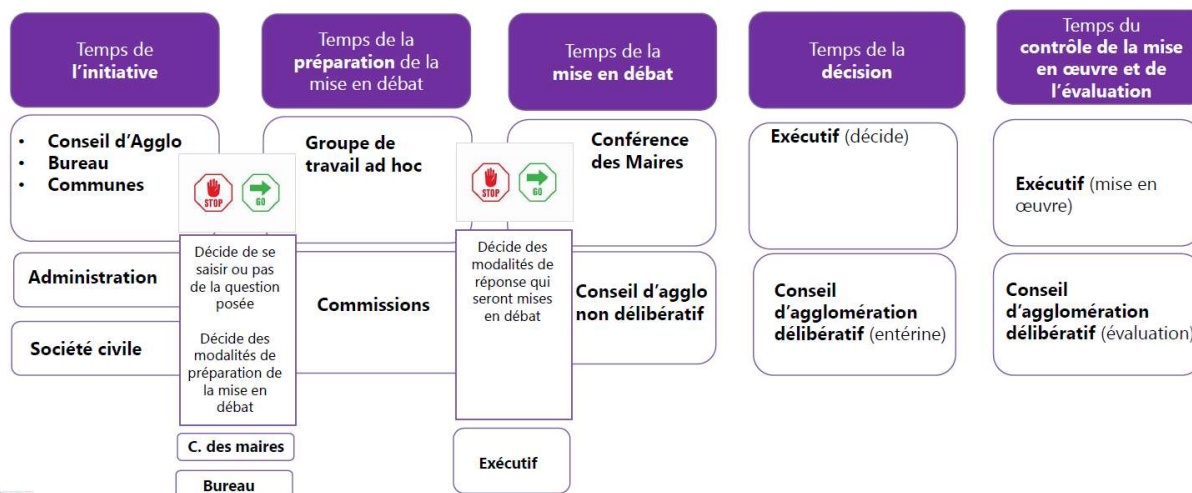
La fabrique de la décision politique : le processus



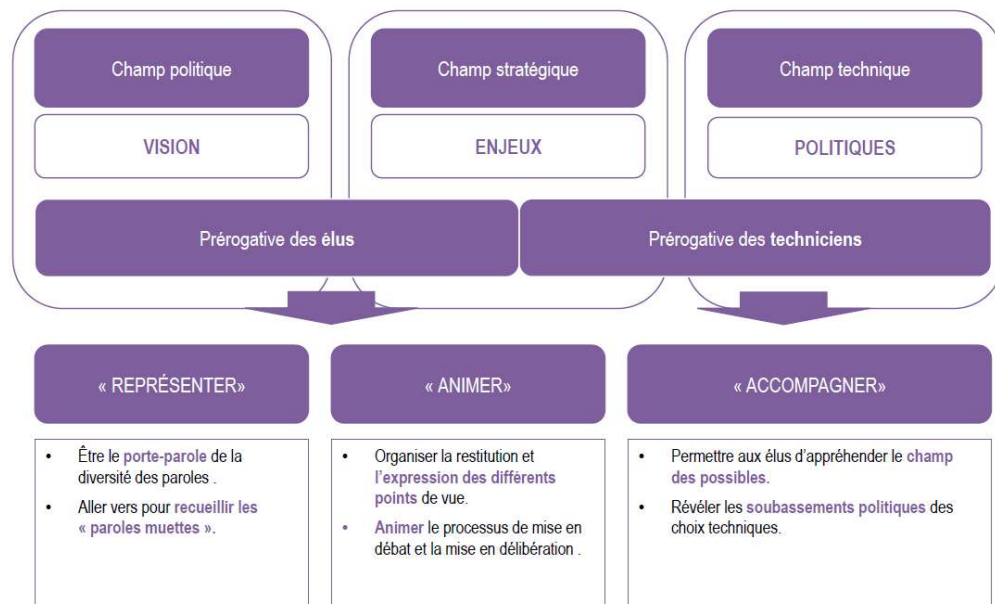
La fabrique de la décision politique : les instances



La fabrique de la décision politique : les modalités de passage d'une étape à l'autre



L'articulation de la sphère politique et technique



La relation entre les communes et l'EPCI : la territorialisation des instances

Les constats :

- ✓ Le renforcement de la proximité est indispensable au bon fonctionnement de la gouvernance
- ✓ Il manque une échelle intermédiaire entre les communes et l'agglomération

Les propositions mises en débat :

- ✓ Structurer une **échelle d'échange intermédiaire** regroupant les communes d'un même bassin :
 - Permettant aux communes de définir et **porter un point de vue commun à l'intercommunalité** (logique montante)
 - Permettant aux VP de venir **échanger avec les élus communaux sur un sujet porté par l'intercommunalité** (logique descendante)
- ✓ Formaliser l'ensemble des orientations relatives à la gouvernance interne de l'EPCI et au lien Communes/EPCI dans un **Pacte de gouvernance**



Le territoire au défi des transitions : vers un pacte de gouvernance

Un accompagnement par le Cabinet New Deal

Chantier n°1 : la fabrique de la décision politique

1.1- Transmettre/ Partager

Partager avec les nouveaux élus l'ensemble des acquis

Conseil d'agglomération du 17 juin

1.2- Approfondir/ Formaliser

Rédiger le « Contrat de gouvernance communautaire »
Des ateliers de travail ouverts aux Conseillers communautaires
et conseillers municipaux sur la base du volontariat

- La formalisation du périmètre de chaque instances (Commissions, groupe de travail, CA non-délibératifs, CA délibératifs, Conférence des Maires, Exécutif...)
 - Le positionnement et la fonction de l'instance dans le processus
 - Les prérogatives de l'instance (ce qu'elle peut faire, ce qu'elle ne peut pas faire)

- La formalisation des « règles du jeu » :
 - Les règles à respecter pour un bon fonctionnement de l'instance
 - Les attributions et prérogatives des animateurs du processus (Présidents de commission, VP...)
 - L'articulation entre la sphère citoyenne, la sphère technique et la sphère politique dans le fonctionnement de l'instance

En fonction du nombre de volontaires constitution de 4 à 5 groupes (15 membres maximum). Chaque groupe se réunira deux fois.

→ Une première réunion pour produire, du 31/08 au 11/09

→ Une deuxième fois pour arbitrer, du 21/09 au 30/09

Un atelier spécifique du Conseil des Maires sur l'articulation des instances exécutives

(Conseil des Maires, exécutif...), vendredi 10 juillet 9h30 Mauves



Conseil des Maires, 3 juin 2026

Agnès PORTAL indique qu'un atelier en Conseil des Maires aura lieu le 10 juillet vers 9h30 avec un temps convivial à midi suivi du conseil des Maires qui se déroulera à 14h30 en présence des Préfets de l'Ardèche et de la Drôme et à leur demande.

Néanmoins, ils attendent qu'on leur soumette des thématiques et la Présidente demande aux Maires de bien vouloir faire remonter par mail à Gabriel BARATAUD d'ici 15 jours maximum, les sujets qu'ils souhaitent aborder lors de ce Conseil des Maires.

Laurent BARRUYER demande s'il faut attendre que le travail sur le pacte de gouvernance soit réalisé avant de mettre en place les commissions car beaucoup d'élus communautaires s'interrogent.

La Présidente répond que la mise en place des groupes de travail et/ou des commissions n'attendra pas la finalisation du pacte de gouvernance car des dossiers sont à traiter.

En réponse à un Maire, elle indique que celui-ci peut se faire représenter au Conseil des Maires.

Gabriel BARATAUD précise qu'après échange avec le Cabinet New Deal et au vu du calendrier à tenir à savoir le 8 novembre pour la consultation des communes sur le pacte de gouvernance, le calendrier a été réajusté avec un passage en Conseil communautaire le 17 juin prochain.

En réponse à Georges MEYER, la Présidente répond qu'effectivement si on ne fait pas de pacte de gouvernance, on reste en l'état. De plus, elle précise que le vote en conseil d'Agglo se fait à la majorité.

Gabriel BARATAUD précise qu'un texte va être soumis aux communes qui vont donner leur avis. Le texte pourra être amendé ensuite avant le passage en conseil d'agglomération.

Gilles PERRIER fait remarquer que pour échanger entre le 8 novembre et le 8 janvier il y a 2 mois mais pour les communes cela ne représente que 2 réunions, ce qui est assez tendu.

Agnès PORTAL répond que l'idée est de faire une proposition un peu avant le 8 novembre et l'envoyer en amont aux communes mais effectivement les obligations réglementaires nous imposent ce délai.

Georges MEYER pense que si l'on prévoit d'amender le texte cela veut dire que l'on prévoit des conseils communautaires relativement longs.

Gabriel BARATAUD répond que si les amendements proposés par les communes sont nombreux, le Conseil des Maires sera saisi en amont et proposera un texte finalisé au conseil d'Agglomération.

Pascal CLAUDEL demande quand et comment seront constitués les 5 groupes de travail.

Gabriel BARATAUD propose que cette présentation soit faite au Conseil d'Agglomération du 17 juin et que l'on demande aux volontaires de se faire connaître. Les groupes seront formalisés au Conseil d'Agglomération du 8 juillet.

Pascal CLAUDEL pense que compte tenu que des conseils municipaux doivent se dérouler le 5 juin dans de nombreuses communes, il serait bon de pouvoir disposer de quelques diapos pour leur présenter la démarche dès le 5/06 pour qu'ils puissent déjà se positionner.

La Présidente répond qu'en effet il est possible aux Maires d'en parler dès le 5 juin à l'appui de quelques diapos qui vont être envoyés par Gabriel BARATAUD.

D'autre part, la Présidente informe que l'AMF organise une formation en visio conférence le 25 juin intitulée « Réussir son pacte de gouvernance, construire une relation de confiance entre les communes et l'intercommunalité ».

Le territoire au défi des transitions : le temps de l'appropriation

Pour aller plus loin dans l'acculturation

Une formation proposée par l'AMF le jeudi 25 juin 2026 – 14h30/16h30, (Visioconférence avec inscription) :

« Réussir son pacte de gouvernance : construire une relation de confiance entre les communes et leur intercommunalité »

Objectifs : mieux comprendre les enjeux du pacte de gouvernance, identifier les bonnes pratiques de coopération et donner aux élus des outils simples pour élaborer ou actualiser leur pacte de gouvernance.

Avec la participation de :

- ✓ **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, coprésidente de la Commission Intercommunalité de l'AMF
- ✓ **Fabian JORDAN**, maire de Berrwiller, président de Mulhouse Alsace Agglomération (68)
- ✓ **Valérie GUINAUDIE**, maire de Mombrier, présidente de la communauté de communes Grand Cubzaguais (33)
- ✓ **Simon REY**, avocat-associé au Cabinet Adaltys spécialisé sur les sujets institutionnels et intercommunaux

Pour aller plus loin dans l'acculturation

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL - Maire d'Albi, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois : quels sont les enjeux de ce nouveau mandat intercommunal ? Comment construire une relation de confiance et renforcer le dialogue entre les communes et l'intercommunalité ?

Fabian JORDAN - Maire de Berrwiller, président de Mulhouse Alsace Agglomération et Valérie GUINAUDIE - Maire de Mombrier, Présidente de la communauté de communes Grand Cubzaguais : la place du pacte de gouvernance comme outil de lisibilité politique, de coopération territoriale et de dialogue entre les communes et l'intercommunalité.

Simon Rey – avocat associé au Cabinet Adaltys spécialisé sur les sujets institutionnels et intercommunaux : le cadre juridique du pacte de gouvernance : ce qui est obligatoire / facultatif, peut-on aller au-delà de la loi ? Quelle est la valeur juridique du pacte ? Comment articuler le pacte avec le règlement intérieur ; quelle place pour la conférence des maires, le projet de territoire, le pacte financier et fiscal, le schéma de mutualisation, la territorialisation des politiques publiques, etc. Gouvernance politique vs gouvernance administrative : quel schéma décisionnel retenir, association des maires aux décisions, circulation de l'information, modalités d'arbitrage, proximité territoriale...

Christèle DEFRANCE demande si cette formation sera disponible en rediffusion ?

La Présidente répond que l'on se renseignera.

En réponse à Pierre MAISONNAT, la Présidente indique que l'on peut trouver beaucoup de modèles de pacte de gouvernance.

Laurent BARRUYER demande s'il y a une clause de revoyure pour le pacte ?

La Présidente répond positivement et précise qu'elle est réalisée selon le même cadre juridique.

Agnès PORTAL reprend la présentation.

Un accompagnement par le Cabinet New Deal

Chantier n°2 : la territorialisation des instances

2.1- Préciser l'intention

Une échelle intermédiaire pour quoi faire ?

- Des bassins de services pour organiser les remontées d'information et l'écoute des élus de proximité ?
- Des bassins de services pour faire vivre la démocratie locale ?
- Des bassins de services pour décentraliser l'exercice délibératif ? (cf conseil territoriales des Maires)
- Des bassins de services pour territorialiser l'action communautaire ?

2.1- Définir les modalités

Préciser le mode de fonctionnement et les moyens alloués aux bassins de services

Une fois arrêtée la vocation des bassins de services, préciser :

- Les règles de fonctionnement des bassins de service (nombre de réunion minimum, problématiques abordées, mode de reporting et interfaçage avec les instances communale et communautaires...)
- Les moyens techniques et financiers pour faire vivre les bassins de service.
- Définir les critères permettant d'évaluer le bon fonctionnement de l'initiative.

Des ateliers du Conseil des Maires

Deux réunions pour produire :

- Une sur le thème « préciser l'intention »
- Une sur le thème « définir les modalités »

Une réunion pour arbitrer

A programmer entre le 1 septembre et le 15 octobre

Agnès PORTAL donne les dates des ateliers du conseil des Maires : 2 sept, 16 sept, et 30 sept à 18h30.

Un accompagnement par le Cabinet New Deal

Chantier n°3 : l'association des parties prenantes et les autres problématiques à intégrer au Pacte

3.1 - Intégrer

Les modalités de l'association des parties prenantes

- Intégrer au Pacte de gouvernance la doctrine de la Communauté en matière d'association des parties prenantes
 - Formaliser les 7 principes édictés lors de l'étape précédente permettant d'améliorer le fonctionnement de la démocratie représentative et de la démocratie participative
- Préciser le rôle spécifique du Conseil de développement

Travail technique avec la Dg

Validation par l'exécutif

3.2 - Compléter

Discuter de l'opportunité d'intégrer au Pacte...

- Le schéma de mutualisation
- Le document sur l'égalité Femmes/Hommes dans la collectivité
- Le rapport « développement durable » de la Collectivité
- Autres documents

al

Un accompagnement par le Cabinet New Deal

Chantier n°4 : la formalisation du Pacte de gouvernance

4.1- Synthétiser/ Rédiger

Rédiger une V0 du Pacte de gouvernance d'Arche agglo

Travail en cabinet

4.2- Transmettre/ Partager

Mettre en débat la V0 dans les Conseil municipaux

Interne collectivité

- Élaborer un document synthétique de présentation du Pacte
- Présenter le Pacte par bassin de service
- Intégrer les éventuels amendements

4.3- Amender/ Adopter

Adopter le Pacte de gouvernance

Validation définitive du Pacte par le Conseil des Maires et rédaction de la délibération

- Rédiger la version définitive du Pacte
- Engager la consultation formelle des Conseils municipaux (2 mois)
- Délibérer sur l'adoption du Pacte de gouvernance

Agnès PORTAL précise que la validation du pacte de gouvernance aura lieu en Conseil des Maires le 21 octobre à 18h30.

Agnès PORTAL indique que Didier Locatelli du Cabinet New Deal sera présent au CA du 17 juin pour expliquer la démarche. Les élus municipaux intéressés peuvent venir assister.

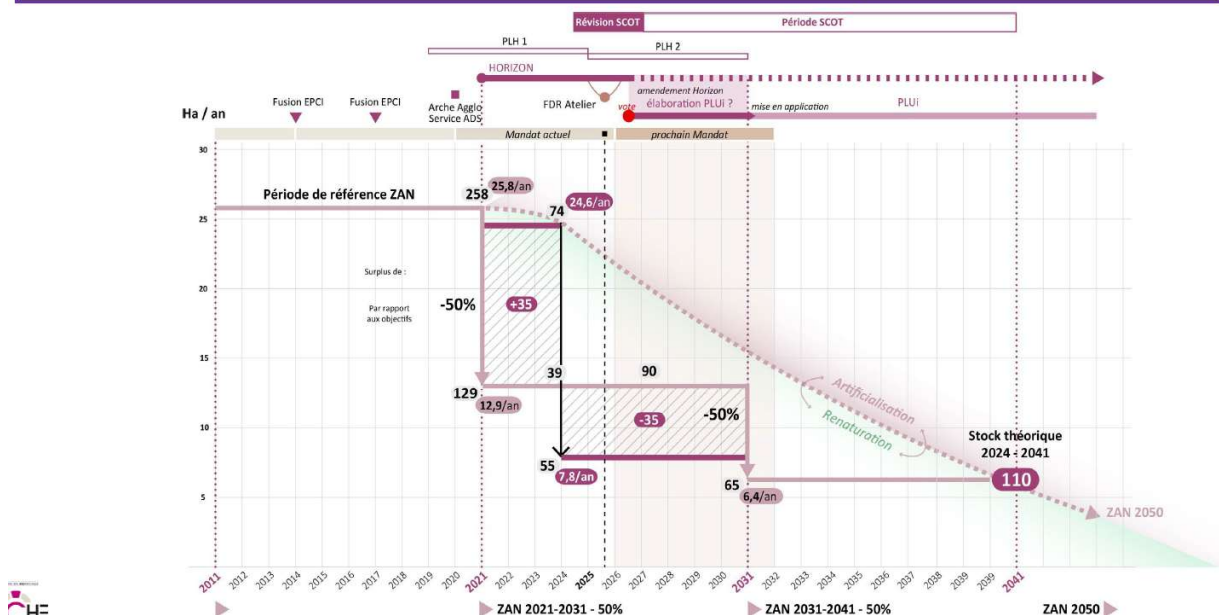
Les élus échangent.

Lydie ROUDIER poursuit la présentation.

Vers la prise en compte du « foncier » comme une ressource commune et précieuse

Lydie ROUDIER indique que la démarche d'atelier de territoire est déjà une démarche de transition car la méthodologie a permis aux élus qui ont participé, d'avoir accès à une équipe pluridisciplinaire avec des urbanistes, paysagistes, architectes qui ont permis une approche « projet » en s'imprégnant du territoire pour intégrer ses formes d'urbanisation et de donner à voir de nouvelles façon d'habiter et de faire du développement économique.

Le territoire au défi des transitions : la gestion en commun de la ressource foncière Trajectoire de sobriété foncière



Lydie ROUDIER indique que sur la 1^{ère} période 2011-2021, la consommation de foncier du territoire a été de 26 ha par an. En application de la loi Climat et résilience, sur la période 2021 à 2031 qui a déjà débuté, ARCHE Agglo devrait déjà atteindre 13 ha par an de consommation foncière, or on s'aperçoit que celle-ci est de 24,5 ha/an sur les 3 premières années de cette période. Ceci dit pour illustrer la marche à descendre et les enjeux qui vont se présenter dans le cadre de la sobriété foncière.

La révision du SCoT va devoir intégrer les 9 communes du Pays de St-Félicien et intégrer ces enjeux de sobriété foncière avec la souplesse et la compréhension ou non des services de l'Etat.

Le SCoT sera arrêté en février 2027 avec une mise en compatibilité dans les documents d'urbanisme des communes à partir de février 2028.

Le territoire au défi des transitions : la gestion en commun de la ressource foncière Les axes stratégiques de la feuille de route

ENGAGER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION

- ◆ UN NOUVEAU REFERENTIEL DE L'AMENAGEMENT POUR PRESERVER LA RESSOURCE SOL ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
- ◆ UN PROJET DE TERRITOIRE A CONSOLIDER ET A SPATIALISER

DES THÉMATIQUES MOBILISATRICES

- ◆ ENVIRO > NOUVELLE ATTENTION PORTÉE AUX SOLS, AUX PAYSAGES, ET AUX ESPACES NATURELS ET AGRICOLES
- ◆ DEVECO > SORTIR DU FONCIER ET DU MODÈLE UNIQUE DE LA ZAE
- ◆ HABITAT > OPÉRATIONNALISER LE PLH

FAIRE ENSEMBLE

- ◆ UNE STRATÉGIE DE MAITRISE FONCIÈRE ET UN PLAN D'ACTIONS EN COMMUN
- ◆ FAIRE ÉMERGER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DÉMONSTRATEURS DU PROJET DE TERRITOIRE
- ◆ ENRICHIR LA BOITE À OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT

Le territoire au défi des transitions : la gestion en commun de la ressource foncière Les 14 actions du plan d'actions

N	Liste des actions	Orientations Horizon				
		1	2	3	4	5
1	Organiser un "séminaire d'immersion" pour les nouveaux élus en s'inspirant de la démarche atelier					
2	Mettre en place, <u>sur la durée du mandat</u> , un "groupe de travail" sur le projet de territoire et la gestion commune de l'espace					
3	Bâtir un Plan Général d'Aménagement Stratégique pour donner à voir, cartographier et spatialiser, les principaux enjeux du projet de territoire					
4	Permettre un vote éclairé sur la question de la compétence PLUi					
5	S'outiller en matière de compréhension et d'objectivation de la valeur des sols					
6	Elaborer des OAP thématiques pour orienter les projets - sur la figure de la "lisière agro-urbaine" notamment					
7	Mettre en place un plan de renaturation ambitieux, en coordination avec le SCoT bioclimatique, pour impulser et accompagner les projets vertueux					
8	Actualiser la stratégie économique et la soumettre au vote pour faciliter et coordonner l'action					
9	Engager la transformation des ZAE existantes via des "schéma directeurs de zones" partagés avec les acteurs économiques					
10	Mettre en place une MOE-ECO pour accompagner les projets de développement / renouvellement des entreprises du territoire					
11	Impliquer la puissance publique dans le développement de produits d'immobiliers économiques innovants					
12	Agir sur les fonciers stratégiques en "challengeant" les opérateurs sur les nouveaux modèles d'habiter (Appel à projet...)					
13	Valider et opérationnaliser la stratégie foncière					
14	Impliquer l'intercommunalité dans les projets démonstrateurs du territoire, au travers notamment d'une "labellisation Horizon"					

Gérard ROBERTON demande si le foncier d'aménagement du site ITDT fait partie des 13 ha par an à respecter sur la période 2021-2031 ?

Lydie ROUDIER indique que l'espace ITDT était encore construit sur la période 2011 et donc une partie était déjà artificialisée et ne sera pas considéré comme de la consommation.

Gilles PERRIER demande si la légère inflexion de 24,5 à 26 ha sur les 3 dernières années est liée aux retours défavorables qui reviennent beaucoup plus qu'avant sur les permis de construire.

La Présidente répond que ce n'est pas lié à cela. S'il y a des retours défavorables ce doit être qu'ils ne sont pas compatibles avec le document d'urbanisme de la commune.

Lydie ROUDIER ajoute qu'un certains nombres de communes ont révisé leurs documents d'urbanisme et ont fait un gros travail sur les possibilités d'extension et cela a amené des projets en densification.

Gilles PERRIER trouve dommage que l'on ne nous permette pas de récupérer des friches d'habitation.

La Présidente répond que cela dépend des documents d'urbanisme dont dispose la commune et certaines ont déjà mis en place dans leur document l'interdiction de faire des changements de destination.

Elle cite l'exemple de sa commune où les PC sont en baisse car il n'y a plus de terrain constructible.

Jacques POCHON demande si les dents creuses dans les centres bourgs ne sont pas comptées dans le ZAN ?

Gérard ROBERTON et Delphine COMTE répondent que non.

Pierre MAISONNAT demande s'il y a désartificialisation au niveau de la commune, est-ce elle qui va en retirer le bénéfice ou revenir à l'échelle de l'Agglo.

Lydie ROUDIER répond que cela dépend d'une part du SCoT et des choix qui seront faits soit individuellement soit collectivement. En février 2028, il faudra quoi qu'il en soit, être compatible avec le SCoT et il faudra retravailler les possibilités de constructibilité. Le PLH fixe des objectifs de production de logements mais le SCoT va fixer des enveloppes plutôt par EPCI et il faudra voir comment cela se décline dans les documents d'urbanisme. Cela est un choix politique.

Michel BRUNET indique que le rôle des représentants d'ARCHE Agglo au SCOT va être important au moment des arbitrages avec les services de l'Etat.

La Présidente répond que Laurent BARRUYER et Bruno SENECLAUZE, Vice-présidents qui siègent au SCoT ont bien conscience de ces enjeux.

Stéphanie NOUGUIER dit que les opérations de requalification de lots dans les centres-bourgs sont intéressantes mais sont coûteuses car il faut déconstruire, désamianter et elles sont forcément déficitaires pour les communes.

Bruno SENECLAUZE poursuit la présentation.

ENGAGER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION

- ◆ **Mettre en place, sur la durée du mandat, un "groupe de travail" sur le projet de territoire et la gestion commune de l'espace**

Constitution d'un comité stratégique "Gestion en commun du foncier"

- 1- Être un acteur actif au sein du SCoT (travailler un avis sur la révision du schéma, porter la parole de notre territoire, défendre nos spécificité et nos positions...)
- 2- Rendre opérationnelle le PLH
- 3- Prioriser et déployer les actions issues de l'atelier du territoire
- 4- En fonction du positionnement des communes piloter la mise en œuvre d'un PLUi ou d'actions alternatives visant à une gestion économe de la ressource foncière, tous les usages confondus.

→ Fréquence de rencontre : 4 à 5 fois par an

→ Membres : Vice-Présidents concernés (grappe "sobriété foncière" + VP Finances + VP Projet Territoire + VP grappe "env, transition écologique, agri, eaux & territoire), quelques maires, Présidente

Bruno SENECLAUZE dit qu'il y a eu une présentation aux Personnes Publiques Associées le 18 mai au SCoT du Document d'Orientation et d'Objectifs. Ce document était un peu plus favorable pour l'ensemble du territoire que ce que réclame la Loi Climat et Résilience mais on n'a pas le retour des services de l'Etat. Il serait souhaitable de former un groupe de travail avec les 9 élus représentants au SCOT pour travailler cet avis.

Vincent ROBIN demande si dans les représentants il y a un Vice-président qui représente le secteur agricole.

Laurent BARRUYER répond qu'ils sont 5 au bureau dont 2 Vice-présidents. Lui-même est Président de la commission qui est en charge de la révision du SCoT et Bruno SENECLAUZE est plutôt sur les outils d'urbanisme (PLU, etc...). Il y a des dates de réunions publiques qui sont organisées qui vous seront transmises.

En réponse à Vincent ROBIN, Delphine COMTE dit qu'il y a Pascal BALAY qui en fait partie.

Bruno SENECLAUZE dit qu'il y aura un groupe de travail sur l'avis du SCoT à donner à l'automne et un autre groupe de travail sur la question de la mise en œuvre du PLUi ou non qui sera un groupe élargi.

La Présidente donne les dates des réunions organisées (cf. diapos ci-dessous) et poursuit la présentation.

ENGAGER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION

- ◆ **Mettre en place, sur la durée du mandat, un "groupe de travail" sur le projet de territoire et la gestion commune de l'espace : atelier « découverte et appropriation » du SCoT et de sa révision**

L'objectif : présenter les axes principaux du SCoT en cours de révision

- ✓ le Projet d'Aménagement Stratégique
- ✓ les principaux outils: enveloppes urbaines et fronts urbains, corridors écologiques, armature territoriale bioclimatique.

Public : 43 délégués du SCoT ainsi qu'aux 108 maires et/ou à leurs représentants (idéalement les adjoints à l'urbanisme).

Date et lieu : mardi 16 juin de 14h30 à 17h15 → salle des fêtes de Beaumont-Monteux

ENGAGER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION

- ◆ **Mettre en place, sur la durée du mandat, un "groupe de travail" sur le projet de territoire et la gestion commune de l'espace : trois réunions publiques sur la révision du SCoT**

Date et lieu :

Mardi 23 juin, 17h30 → Palais des Congrès à Valence

Vendredi 26 juin, 17h30 → Agora à Guilhaud-Granges

Début septembre, territoire ARCHE Agglo → probablement à Tain l'Hermitage

ENGAGER COLLECTIVEMENT LA TRANSITION

- ◆ **Permettre un vote éclairé sur la question de la compétence PLUi : prise de compétence automatique au 1er juillet = mise au débat avant le 1er avril 2027 pour une prise de décision éclairée**

Constitution d'un groupe de travail

1- Préparer la mise en débat :

- démarche de parangonnage à enrichir
- formulation de la question à débattre et les conditions d'animation du débat ;

2- La construction de scénarii :

- Solitaire et chaque commune seule pour répondre aux enjeux de sobriété foncière ;
- Solitaire avec une ingénierie territoriale au service de la sobriété foncière pour les projets de l'agglo et des communes, avec l'engagement d'actions clefs de l'atelier des territoires ;
- Solidaire avec un PLUi pour mutualiser, partager les enjeux du ZAN avec l'engagement d'actions clefs de l'atelier des territoires ;

Le territoire au défi des transitions : la gestion en commun de la ressource foncière Vers un débat éclairé sur le PLUi et/ou ses alternatives



La Présidente rappelle qu'au 1^{er} juillet 2027 si l'Agglo ne se positionne pas, la compétence PLUi basculera automatiquement à l'Agglo. La minorité de blocage est de 25 % des communes ce qui correspond pour ARCHE Agglo à 11 communes et il faut que ces communes représentent 20 % de la population soit à peine 12 000 habitants.

Evelyne MILESI demande si la commune de Pailharès est concernée compte tenu qu'elle n'a pas de PLU.

La Présidente répond que la commune de Pailharès est aussi concernée. Elle indique qu'à la fin du livre blanc qui va être distribué après le Conseil, il y a une carte des communes du territoire avec les différents documents d'urbanisme dont elles disposent. Pailharès et Boucieu-le-Roi sont en RNU. Quel que soit les documents d'urbanisme toutes les communes sont concernées.

Les élus échangent.

Michel BRUNET dit que selon le même processus en 2021, l'ensemble des Maires avait voté contre la mise en place du PLUi.

La Présidente souhaite qu'il y ait une mise en débat et surtout qu'il y ait un vote « éclairé » en disposant de toutes les informations et les conséquences du choix qui sera fait.

La Présidente rappelle :

- la matinée du 27 juin organisée pour tous les élus municipaux et la nécessité de leur rappeler de s'inscrire.
- La nécessité de répondre au questionnaire sur les systèmes informatiques déployés dans les communes avec pour objectifs d'identifier les besoins et les problématiques des communes dans le but de définir les éléments qui pourraient constituer un socle commun pour un service mutualisé. Ce diagnostic est pris en charge par ARCHE Agglo. Il faut aussi donner le nom d'un élu référent.

La Présidente indique que le 10 juillet à 14h30 un Conseil des Maires est organisé pour une rencontre avec les Préfets de l'Ardèche et de la Drôme. Elle demande aux Maires de faire remonter dans les 15 jours sujets qu'ils souhaitent aborder lors de ce Conseil des Maires.

Agnès PORTAL indique qu'elle est en charge du programme LEADER. Elle va aller à la rencontre des communes avec Agnès ROBERT et Emma SANCHO avec des rendez-vous pour évoquer le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique et les aides LEADER, aide européenne pour des projets innovants qui se termine en 2027 et dont les crédits ne sont pas épuisés.

Gabriel BARATAUD a envoyé une synthèse de la présentation avec le pacte de gouvernance et les dates des conseils des Maires.

Bruno SENECLAUZE rappelle qu'une enquête sur logements communaux a été transmise aux communes. Il invite les Maires à répondre dans le but de déterminer s'il faut mettre en place de l'ingénierie ou des aides financières. Un mail de rappel sera envoyé demain.

Tous les sujets étant épuisés, la Présidente lève la séance à 20h35.